

## Aire urbaine

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

## Analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions ; certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Les fonctions exercées sont transversales par rapport aux secteurs d'activité. Elles ont été regroupées en quatre grands postes.

### Fonctions métropolitaines

Ces fonctions sont définies comme celles qui se concentrent davantage dans les plus grandes aires urbaines. Ce sont les fonctions de gestion, de conception-recherche, de prestations intellectuelles, de commerce interentreprises et de culture et loisirs.

### Fonctions présentes « au service de la population »

Ce sont les fonctions de distribution, de services de proximité, d'éducation et formation, de santé et action sociale et d'administration publique. En ce qui concerne la fonction culture et loisirs, la priorité a été donnée à son caractère métropolitain par rapport à son caractère présentiel.

### Fonctions de production concrète

Ce sont les fonctions qui assurent la production des biens matériels : l'agriculture, le BTP et la fabrication.

### Fonctions transversales

Ce sont les fonctions transport et logistique et entretien et réparation. Ces fonctions sont présentes dans tous les secteurs de l'économie. La gestion est également une fonction transversale mais son caractère métropolitain a été privilégié par rapport à son caractère transversal.

Les évolutions de l'emploi par fonction (entre 1982 et 2007) sont à prendre avec précaution, certains concepts ayant évolué. Le changement de nomenclature des professions a entraîné une hausse significative pour les fonctions gestion (professions techniques des assurances), fabrication (métiers du contrôle qualité et méthode de production), prestations intellectuelles (une partie des informaticiens) et entretien et réparation (métiers de l'environnement) et un effet à la baisse sensible pour la conception-recherche et le commerce interentreprises.

## Catégorie d'entreprises

Selon la définition officialisée par le décret n° 2008-1534 du 18 décembre 2008, en application de la loi de modernisation de l'économie de 2008,

l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. En statistique d'entreprise, cette définition est actuellement approchée par la notion de groupe. L'ensemble des filiales d'un même groupe sont réunies pour former une entreprise selon l'approche économique.

Le décret définit quatre catégories d'entreprise.

- Les microentreprises occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

- Les petites et moyennes entreprises (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans cette publication, elles ne comprennent pas les microentreprises, même si, par définition, ces dernières sont des PME.

- Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME ; elles occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

- Les grandes entreprises (GE) sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

L'effectif des entreprises pris en compte est l'effectif salarié en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire en prenant en compte le temps de travail de chaque salarié au cours de l'année 2011. Il ne comprend pas les employés en intérim. Les entreprises appartiennent au champ des secteurs marchands hors agriculture.

La nationalité d'une firme multinationale est définie par le pays de localisation de l'unité de contrôle opérationnel du groupe, pays où les informations financières de l'ensemble des filiales sont généralement consolidées.

## Densité (typologie européenne)

La typologie européenne « degré d'urbanisation » est une classification conçue par la Commission européenne pour servir de cadre aux politiques structurelles. Elle s'organise en deux étapes : dans un premier temps, la densité de population est observée sur une grille de carreaux de 1 km de côté, puis, dans un deuxième temps, les carreaux de densité dépassant certains seuils sont agrégés pour former des mailles qui définissent des zones d'urbanisation dense ou intermédiaire (espace urbain) et des zones d'urbanisation peu dense (espace rural).

Pour tenir compte de la très grande diversité des espaces ruraux en France, l'Insee a complété la nomenclature européenne en proposant quatre niveaux de densité.

## Emploi (au sens du recensement de la population)

Les personnes employées au sens du **recensement de la population** sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé dans la **commune de lieu de travail**. Les personnes déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du **BIT** qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence).

## **I**ndice de spécificité

Il mesure la différence entre la structure sectorielle de la zone étudiée et le reste du territoire considéré (par exemple : Auvergne-Rhône-Alpes par rapport à la France métropolitaine, ou un département par rapport à l'ensemble de la région Rhône-Alpes). L'indice de spécificité d'un secteur est le rapport entre le poids de ce secteur dans la zone considérée (par exemple une zone d'emploi) et le poids du secteur dans la zone englobante (par exemple la région Auvergne-Rhône-Alpes). Un indice de spécificité supérieur à 1 dans un secteur indique une spécialisation de la zone dans ce secteur.

## **L**ogements commencés

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

## **S**phère productive / Sphère présentielle

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

## **S**olde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

## **S**olde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

## **Z**one d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG).